

Synthèse des rapports financiers annuels sur les programmes de DPE (,000\$)

	Notes	Base An 0 00/01	Total An 1 01/02	Total An 2 02/03	Total An 3 03/04	Total An 4 04/05	Total An 5 05/06	Changm't supérieur à base
DPE – Services de garde à l'enfance	1	7 227	8 769	8 712	11 031			
DPE – Soutien au revenu pour les familles	2	780	882	990	977			
DPE – Tous les autres programmes et services		2 918	5 387	6 838	7 860			
Investissement total – tous prog. DPE	3	10 925	15 038	16 540	19 868			
Moins: transferts fédéraux totaux		0	5 100	6 600	8 600	10 500	22 900	
Contributions prov. dans prog. DPE ou (transferts fédéraux non encore investis)	4	10 925	9 938	9 940	11 268			
% financement aux services de garde		66,2%		52,7%	55,5%			
% financement aux prog. de soutien du revenu		7,1%		6,0%	4,9%			
% financement aux autres programmes DPE		26,7%		41,3%	39,6%			
Total		100,0%		100,0%	100,0%			

OBSERVATIONS

Les rapports publics montrent que les transferts fédéraux ont été reportés (non encore investis) pour 2001-02 et 2002-03, parce que la contribution provinciale était inférieure au montant de base ces deux années. Même si la contribution provinciale a augmenté en 2003-04, l'augmentation ne rend pas compte de la totalité des montants reportés. On peut le voir en calculant la contribution provinciale annuelle moyenne une fois les transferts en place, laquelle est de 10,4 M\$, soit 0,5 M\$ de moins que le montant de base de 10,9 M\$.

De plus, au moment de cette analyse, les rapports publics n'étaient pas disponibles pour 2004-05 et 2005-06 de sorte qu'on n'a pas encore rendu compte des transferts fédéraux pour ces années.

NOTES

1. Quoique le rapport 2003-04 (le plus récent disponible) ne donne pas d'information sur les dépenses par programme individuel, les descriptions et les indicateurs montrent que l'augmentation globale des investissements dans les services de garde correspond à l'accroissement du nombre de subventions pour frais de garde et à l'introduction d'une prime à l'éducation versée aux travailleurs et travailleuses en garderie satisfaisant à des exigences spécifiques de formation. Le rapport 2002-03 comprend aussi un résumé des principaux changements législatifs en matière de services de garde et de qualité et contient des précisions sur la réglementation entourant le ratio éducatrice-enfants et la taille des groupes.
2. Supplément Mother Baby Nutrition (remplace le programme Mother Baby Food): 45\$/mois versés aux femmes enceintes à faible revenu et aux familles à faible revenu avec enfants < un an.
3. Toutes les données proviennent du rapport 2003-04 sur les programmes de DPE, d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, p. 13 (sauf que les dépenses de 2003-04 totalisent 19 868 486 \$ et non 19 440 313\$ comme rapporté. Il semble qu'on ait omis d'inclure dans les dépenses totales 428 173\$ en frais d'administration).
4. Le rapport 2003-04 indique que le 0,4 M\$ reçus en 2003-04 en vertu de l'entente-cadre multilatérale seront investis l'année suivante, mais dans le tableau des investissements, nous avons saisi les transferts fédéraux l'année où ils ont été reçus.

Rapports annuels sur les indicateurs comparatifs non financiers des services de garde

	Base An 0 00/01	Total An 1 01/02	Total An 2 02/03	Total An 3 03/04	Total An 4 04/05	Total An 5 05/06	Changm't supérieur à base
DISPONIBILITÉ							
<i>Indicateurs comparatif clairs non disponibles</i>							
ABORDABILITÉ							
Nbre de subventions (mars de l'année financière)	1 038	1 210	1 373	1 459			
QUALITÉ							
Nombre d'éducatrices à la petite enfance travaillant directement auprès des enfants, possédant au moins un certificat de niveau 1 en services de garde et recevant une prime à la formation (bonification salariale).	<i>nouveau programme</i>	320	325	353			
<i>Niveaux de financement des primes à la formation:</i>							
Personnel avec certificat collégial d'un an	<i>nouveau programme</i>	\$1 040	\$1 560	\$2 080			
Personnel avec diplôme collégial de deux ans		\$2 080	\$3 120	\$4 160			
Subventions d'équipement pour les éducatrices en milieu familial réglementées		38	38	36			